

Sexisme androphobe : un "mécréant" tabassé par sa compagne musulmane à Perpignan ?

écrit par Maxime | 11 septembre 2019



Nous, les hommes, n'en pouvons plus du sexisme anti-homme qui tend à se développer dans la société macronienne.

Ils ont délaissé le traditionnel « homicide » pour créer un néologisme, le « féminicide » afin de spécifier l'acte par lequel une femme est tuée. La loi parle encore d' »homicide » toutefois, car il s'agit alors de l'Homme avec un grand H, l'espèce humaine, opposé à l'animal.

La loi va-t-elle finir par être modifiée à ce sujet ? Ce n'est pas souhaitable car les femmes ne sont pas nécessairement plus vulnérables que les hommes. En entretenant un préjugé sexiste selon lequel la femme est plus vulnérable que l'homme, certains se mettent en porte-à-faux et se contredisent en renvoyant finalement les femmes bien charpentées dans une catégorie autre que femme et les hommes de petite constitution

dans une autre catégorie que l'homme, le mâle.

Ainsi, finalement, les partisans du « féminicide » insultent implicitement les hommes les moins virils en les mettant dans une catégorie sans doute apparentée à un troisième sexe en compagnie des femmes costaudes, tacitement considérées comme des « camionneuses » manquant de féminité, des viragos.

On voit bien que ces néogauchistes mélangeant tout et faisant n'importe quoi font fausse route. C'est bien parce que les rapports de l'homme et de la femme sont complexes que la neutralité du terme « homicide » est satisfaisante. Si vraiment il fallait modifier la langue, pourquoi ne pas opter pour « humanicide », mais ce barbarisme ne saurait faire oublier que « humain » renvoie à « Homme »...

.
Il est normal de réserver à la femme le congé maternité, d'encourager les femmes à procréer grâce à des avantages sociaux comme l'âge de la retraite avancé ou la comptabilisation d'un nombre de trimestres supérieurs à celui réellement travaillé pour tenir compte de l'effort physique que constitue la reproduction pour la femme, spécifiquement. La loi le fait déjà. Elle pourrait tout à fait aller plus loin encore, mais en se concentrant alors sur la mère plutôt que sur la femme à proprement parler.

.
Du point de vue des violences conjugales, une affaire survenue à Perpignan illustre le fait qu'une femme peut tout à fait se rendre elle-même coupable de telles violences. C'est triste à écrire, mais ça fait presque du bien. Du moins, abstraitement envisagé, sur le papier... de voir que ce n'est pas forcément l'homme qui tabasse. Mais il n'y a rien de normal à trouver du réconfort dans le fait qu'un homme soit tabassé. Cette réaction est provoquée tout simplement par la lourdeur de ces campagnes autour des droits des femmes, érigées en victimes

idéales des harcèlements sexuels, attouchements ou violences conjugales. On a au moins l'impression qu'on peut se prévaloir d'un cas qui nous lave de ces procès qui nous sont infligés continuellement : tout homme serait un prédateur en puissance pour les femmes, tandis que toute femme serait par nature incapable de nuire. Eh bien non, les faits démentent cette simplification outrancière, ce mensonge.

Les pseudo-néoféministes prêtent ainsi la main à l'islamisation des esprits.

L'islamisation des esprits, c'est par exemple la démarche qui consiste à trouver tout à fait normal qu'un Quick devienne halal.

<https://centre-presse.fr/article-698658-depuis-juin-le-quick-d-e-l-avenue-jacques-coeur-est-passe-au-halal.html>

Un « Quick » de Poitiers passe au halal, affiche que la certification par la mosquée de Lyon est systématique, que le porc est banni... et pas un seul témoignage relaté par « Centre presse » affichant un scepticisme, une indignation, malgré le rappel, tout à fait honnête de la part du journaliste, de la barbarie de l'acte d'égorgeage sans étourdissement.

L'islamisation des esprits, dans le cas qui nous occupe, c'est le fait de partir du principe que la femme serait nécessairement inférieure à l'homme, notamment en termes de force, vulnérable par nature et donc devant toujours être protégée par l'homme. C'est bien cette condescendance qui caractérise l'approche de la femme en islam. Réduire la musulmane à un champ de labour – métaphore qui n'a, de plus, rien de tout à fait extraordinaire car on la trouvait dans d'autres cultures archaïques, par exemple chez Hésiode – n'est pas suffisant pour rendre compte du statut de la femme musulmane. Il y a l'idée en islam que l'infériorité présumée

de la femme trouve sa contrepartie dans la protection que lui doit l'homme de sa famille, à condition qu'elle lui obéisse. Ainsi, la femme musulmane hérite de la moitié de la part de ses frères, mais ceux-ci doivent la protéger.

Les pseudo-néoféministes, en faisant de la femme un être forcément vulnérable, font fi de la complexité du réel et prêtent la main, paradoxalement, à une approche sexiste au détriment de la femme mais aussi au détriment de l'homme, présumé être un danger en puissance pour toute femme.

Ce double sexisme n'a qu'une issue : le cloisonnement de la société, comme en Arabie saoudite où les hommes et les femmes font la queue aux magasins dans des files séparées par exemple, comme dans les mosquées où les femmes ont une salle de prière réservée.

Le cas de Perpignan pourrait donc permettre un peu de dire « ouf » en faisant s'écrouler cet édifice monstrueux qu'ils sont en train de construire pour aboutir à ce cloisonnement de la société française : non, la femme n'est pas forcément vulnérable et inoffensive, tandis que l'homme n'est pas forcément une brute épaisse prête à violer ou frapper la première femme qui se présente...

Plusieurs indices tirés de l'article de « La Dépêche » se faisant l'écho de ce fait divers conduisent à se demander si, dans le cas présent, il ne s'agissait pas d'un couple mixte, musulmane / non musulman.

<https://www.ladepeche.fr/2019/09/11/perpignan-une-jeune-femme-ecrouee-pour-avoir-roue-de-coups-son-compagnon,8406831.php>

Les sites de réinformation mettent souvent en garde les femmes qui se marieraient avec un musulman à partir de faits divers relatifs à des enlèvements d'enfant par exemple.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/08/05/agnes-lesale-a-4-enfants-au-prenom-algerien-et-elle-pleure-parce-que-le-pere-les-sequestre-en-algerie/>

Il est souvent question d'évoquer à ce sujet le droit de correction du mari vis-à-vis de sa femme dans la charia...

Mais on envisage rarement le cas de violences conjugales subies par un homme non musulman et infligées par sa femme musulmane. Cette union mixte n'est pas autorisée par la charia (NDLR sauf après conversion de l'homme...), mais c'est le propre de nos sociétés occidentales islamisées que de voir des éléments de charia se mêler à des usages occidentaux. C'est un peu comparable à ces femmes qui portent le hijab de la pudeur avec des tenues moulantes. L'islamisation n'est pas exempte de contradictions et ces contradictions servent d'ailleurs l'islamisation en l'édulcorant pour mieux la faire accepter (on pourrait parler d'islamisation « light » ou « soft », mais ici comme ailleurs du « soft » au « hard » il n'y a qu'un pas...).

On peut constater dans l'article de « la Dépêche » qu'il n'y a pas d'information concernant l'identité de la victime comme de la coupable, ne serait-ce qu'un prénom ou des éléments quelconques d'ordre sociologique. La neutralité absolue a été adoptée, alors qu'il est d'intérêt public de savoir dans quel contexte cette violence est survenue étant donné la campagne intense autour du supposé sexisme misogyne qui règnerait subitement en Occident (écriture « inclusive », féminisation des fonctions, campagnes anti-attouchements et frottements dans les transports en commun, « me too », secrétariat d'Etat dévolu à Schiappa, dénonciation spécifique des féminicides, etc.).

De plus, on observe que les avocats choisis par les parties ont pour l'un un nom français, pour l'autre une désignation musulmane. Or, on constate souvent – faute de tout savoir et donc oser écrire « toujours – que des musulmans choisissent des avocats de la « Oumma » pour les défendre. Dans le cas

présent, l'auteur des violences – autrice diraient les pseudo-néoféministes – a choisi l'avocat au nom musulman...

Citation : « représentée par M^e Youssouf Sow, (elle) a été condamnée à la peine de 18 mois d'emprisonnement dont 8 mois avec sursis et mise à l'épreuve durant 2 ans. De plus, elle a interdiction d'entrer en contact avec la victime (dont le conseil est M^e Matthieu Vachet) ».

Cette violence sexiste contre un homme apporte donc un démenti à un certain nombre de délires qui osent se placer sous la noble bannière du féminisme. Elle pose aussi la question de l'infériorité du non musulman vis-à-vis du musulman dans la charia et sa traduction dans les moeurs de la France islamisée. Mais ne comptez pas sur les pseudo-néogauchistes pour vous en parler...